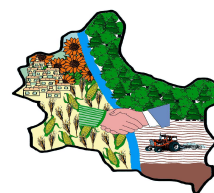


Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2014

L'an deux mil quatorze et le onze mars à dix-neuf heures quinze, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Chevillon, membre de la Communauté de Communes de L'Orée de Puisaye sous la présidence de Monsieur Michel Courtois. Étaient présents Mesdames et Messieurs Lionel MOREAU, Chantal COFFRE, Eric JUBLOT, Noël ARDUIN, Jean-Pierre GERARDIN, Patrick TAVELIN, Lionel HOCHART, Dominique LESINCE, Jean-Pierre MARC, Véronique BERENTZWILLER, Régis MOREAU, Florian BOURGEOIS, Rose-Marie VUILLERMOZ, Sylvie GOIS, Régis MOREAU, Gérald ALBANO, Daniel RUTY, Patrick VASSEUR, Sylvain DUBOIS, Régis POIRIER, Bertrand PIEDECOCQ, Michel COURTOIS, Ghislain BAILLIET, Joël LALES, Gilbert LEDRUILLIENEC, Dominique JUVIGNY, Jean-Pierre ROGNONE, Martine MOREAU, Daniel VILLARDRY, Philippe BUREAU, Claudine BERNIER, Serge MOREAU, Michel BEULLARD, Patrice CORBY, Harold EVRARD, Sylvain NAUDOT, Alain VAVON, Pascal MEUNIER.

Absents excusés : 1

Membres présents : 38

Membres afférents au conseil : 39

Membres ayant pris part à la délibération : 38

Date de convocation : 4 mars 2014

Monsieur Régis POIRIER est élu secrétaire de séance.

Le Président demande l'approbation des comptes-rendus des trois dernières réunions :

- 6 janvier 2014, adopté,
- 28 janvier 2014, adopté,
- 12 février 2014 : au niveau de la commission « Jumpy » une formulation peut prêter confusion. Il faut préciser que le transport sera payant pour les enfants (à la place du mot « parents ») fréquentant le CLSH.

Participation au SCOT de Puisaye-Forterre

Le Président expose que la Communauté de Communes doit participer mensuellement, en section d'investissement, à l'élaboration d'un SCOT à l'échelle du Pays. Les délégués approuvent cette disposition et précisent que la dépense sera imputée à l'article 2041513 chapitre 204 au sein du budget principal de la Communauté de Communes de l'Orée de la Puisaye.

Approbation du PLUi de l'ex-CCCC

Le Président expose que le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de Chevillon, Prunoy et Villefranche-Saint-Phal tel qu'il est présenté au conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye est prêt à être approuvé,

Les délégués communautaires approuvent le plan local d'urbanisme intercommunal de Chevillon, Prunoy et Villefranche-Saint-Phal tel qu'il est annexé à la présente délibération par 31 voix pour et 1 abstention.

Plateau d'évolution sportif et couverture court de tennis.

Le Président expose au conseil communautaire l'avancée du projet constatant que les estimations dépassent de 100 000 € l'enveloppe programmée. Il rappelle que le nouveau projet a été défini afin de respecter l'enveloppe budgétaire initiale pour répondre aux problématiques de la réforme des rythmes scolaires et de l'amplitude horaire de gymnase surchargé, par la création d'un plateau d'évolution sportif multi-activités et la couverture d'un court de tennis sans club house. Le nouveau projet comprend l'acquisition d'une parcelle au prix de 40 000 € pour implanter une piste d'athlétisme, ainsi que l'étude et la réalisation de la couverture d'un court de tennis pour pratiquer en intérieur, et libérer au gymnase des tranches horaires dédiées aux rythmes scolaires. Le montant prévisionnel estimé du marché est de 350 000 euros. La couverture du tennis est estimée à 305 000 euros. La DETR doit être demandée dans un premier temps uniquement pour la couverture du tennis, en attendant l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation du plateau sportif.

Il faut reprendre une délibération pour établir le nouveau plan de financement et demander les subventions.

Le conseil communautaire décide de réaliser dans un premier temps la couverture d'un court de tennis pour un montant de 305 000 € HT. Il autorise Monsieur le Président à lancer le marché de maîtrise d'œuvre et tous documents liquidant cette opération. Il détermine comme suit le plan de financement :

Dépenses	305 000 € HT	
Recettes		
Subvention DETR (Etat)		80 000 € HT
Subvention LEADER		100 000 € HT
Subvention Enveloppe Cantonale		64 000 € HT
Autofinancement CCOP		61 000 € HT
Total	305 000 € HT	305 000 € HT

Il mandate le Président pour solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'État au titre de la DETR, au titre de LEADER (Pays de Puisaye-Forterre), Enveloppe Cantonale.

Ces dispositions sont adoptées par 32 voix pour et 6 abstentions.

Marché public voirie programme 2014.

Le Président expose au conseil communautaire le projet de programme voirie 2014 et relevant de la procédure adaptée.

Le coût prévisionnel est estimé à 480 000 € hors taxes.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif principal 2014 aux articles 2151-116 en investissement et à l'article 61523 en fonctionnement.

Le conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du programme voirie 2014 et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées.
- d'autoriser le Président à signer avec les entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses.
- précise que des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif principal 2014 aux articles 2151-116 en investissement et à l'article 61523 en fonctionnement.

Marché des pièces d'usure et des produits phytosanitaires

Une consultation a été faite pour l'acquisition des pièces d'usure du matériel des agents techniques et des produits phytosanitaires.

Les entreprises les mieux disantes sont :

- Produits phytosanitaires **LOGISSAIN** SAINT GEORGES SUR BAULCHE pour 3895.42 € HT
- Pièces d'usure **NOREMAT** PERRIGNY pour 1431.72 € HT.

Les délégués approuvent ces achats.

Demande de subvention FNADT pour la deuxième année de fonctionnement du relais de services publics

Le Président rappelle que la communauté de communes peut bénéficier d'aides au titre du FNADT pour le relais de services publics, équipement territorial structurant, pendant les 3 premières années de fonctionnement.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de solliciter une subvention du FNADT au titre du contrat de pays Puisaye Forterre pour le fonctionnement du Relais de Services Publics et détermine comme suit le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT 2 ^{ème} ANNEE			
DÉPENSES	en €	RECETTES	en €
<u>Nature des dépenses</u> (investissements, ingénierie, fonctionnement, communication, etc....)		<u>Financements Publics</u>	
Personnel (salaires chargés)	31 700,00	Europe (<i>préciser le fonds, le programme</i>)	0,00
Communication (internet-téléphone-dépliants)	5 000,00	État –FNADT Contrat de Pays de Puisaye-Forterre	10 000,00
Electricité (chauffage,	6 700,00	Région	0,00

éclairage, réseaux divers)			
Fournitures de bureaux	500,00	Département	0,00
Eau	300,00	Com. de communes	0,00
Entretien des locaux	700,00	Commune	0,00
		Autres organismes publics	0,00
		Fonds propres CCRC	34 900,00
TOTAL H.T	44 900,00	TOTAL	44 900,00

Fonds de concours 2013 pour travaux de voirie

Le Président expose que des fonds de concours pour travaux supplémentaires de voirie ont été votés par certaines communes pour des montants de travaux dépassant l'attribution de compensation.

Les délégués communautaires décident à l'unanimité d'accepter les fonds de concours des communes concernées (section de fonctionnement du budget communautaire) :

- Fontenouilles : 2916.18 €
- Malicorne : 4102.65 €
- Saint Martin sur Ouanne : 9394.34 €.

Création de poste pour la cantine de Charny

Le Président informe l'assemblée que cette année le nombre d'enfants de maternelle inscrits à la cantine est trop important pour l'effectif en charge de cette mission qui comprend, entre autres, la surveillance des enfants, il propose de créer un poste CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire à savoir le 04/07/2014 afin de se prémunir d'un éventuel accident.

Le Président propose à l'assemblée de créer un emploi d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet (7.50/35^{ème}) pour une durée de 16 semaines. Les délégués communautaires approuvent.

Création de trois postes pour le camping de Charny

Le Président informe l'assemblée que, suite au départ de l'ancien gérant, la commune de Charny doit faire face à la reprise de la gestion du camping, équipement non transféré, donc 100 % à la charge de la commune.

Il est nécessaire de créer les postes suivants pour pouvoir poursuivre l'activité :

- un poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps incomplet 17.50/35^{ème} en CDI à compter du 01/05/2014.
- un poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps incomplet 29.50/35^{ème} en CDD du 05/05/2014 au 14/09/2014.
- un poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps incomplet 26.25/35^{ème} en CDD du 02/06/2014 au 24/08/2014.
- Sur nécessité de services et sur demande de l'autorité territoriale, l'agent pourra être autorisé à effectuer des heures supplémentaires.

Les délégués approuvent à l'unanimité.

Convention de dématérialisation ACTES

Le Président expose que suite à la fusion, il est nécessaire de reconduire la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité transmis en préfecture par FAST (Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel) proposant des services de dématérialisation sécurisée à titre gratuit dans le cadre de l'expérimentation. Il informe l'assemblée qu'à la demande de la Préfecture, la Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye a été proposée pour devenir l'une des collectivités pilote de ce projet. Il rappelle que la maîtrise et la conduite interne de ce projet nécessitent :

- la désignation d'un mandataire de certification, en charge de la validation des demandes des identités numériques (certificats) et de leur révocation,
- la désignation d'un responsable de la télétransmission, en charge de l'administration des utilisateurs de l'application FAST.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour que la Communauté de Communes devienne collectivité pilote dans le projet FAST afin de lancer le processus d'inscription au service, pour que le Président signe la convention entre la Communauté de Communes et la Préfecture, portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire, pour que le Président signe le contrat de souscription entre la Communauté de Communes et le Cedicam (groupe Crédit Agricole), pour la fourniture des certificats.

Le Président désignera M. Fabrice POCHOLLE directeur, comme mandataire de certification au niveau de la Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye, et M. Fabrice POCHOLLE directeur, assisté de Mme Michèle COUANAULT, secrétaire, comme responsables de la télétransmission au niveau de la Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye.

Rapport annuel 2013 sur l'assainissement collectif de la commune de Charny

Le Maire de Charny rappelle à l'assemblée que le réseau a été repris par la Société Bertrand en 2009. Un diagnostic caméra de ce réseau a été réalisé en 2010. L'entretien par curage des réseaux a ensuite eu lieu. Cette société établit aussi gratuitement les attestations de conformité de l'assainissement nécessaires pour les ventes de biens immobiliers.

Le Président propose que le prochain conseil communautaire se penche sur l'harmonisation du coût de l'assainissement collectif sur le territoire.

Affaires diverses

- Le Président informe les délégués de la bonne performance de la consommation d'électricité à la maison de la santé : 6.86 €/m² sur l'année écoulée.
- Le Président demande aux maires de lui faire connaître au plus tôt leurs besoins en panneaux de signalisation de sécurité pour 2014, afin de faire une commande groupée pour bénéficier d'un prix marché et de la subvention « amendes de police » il rappelle que ces investissements entrent dans l'AC voirie.

A l'issue de ce dernier conseil de la mandature, le Président remercie les délégués communautaires pour leur assiduité, le quorum ayant toujours été largement atteint. Il exprime sa satisfaction du chemin parcouru, et d'avoir enfin pu réaliser la fusion avec la Communauté de Communes des Coteaux de la Chanteraine. Monsieur Lalès prend la parole : il retient que la fusion a été possible à partir du moment où les élus ont éclairci les malentendus et dépassé les aprioris. Monsieur Philippe Bureau, doyen de l'assemblée, remercie le Président, les vice-présidents et les délégués et, ne se représentant pas aux élections municipales, souhaite une bonne continuation à l'assemblée. Monsieur Ruty, ne se représentant pas lui non plus, se félicite du travail accompli durant la dernière mandature. Monsieur Hochart, remercie particulièrement les délégués qui ne pourront plus l'être à l'issue des élections municipales, suite à la nouvelle organisation de la gouvernance des conseils communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 45.

Le Président

Le secrétaire

Michel COURTOIS

Régis POIRIER

